



DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-13

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-trois janvier deux-mille-vingt-six à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Julie LESAGE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, François TIERCE et Jean-Marc VASSE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Madame Françoise UNDERWOOD (pouvoir à Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTE EXCUSEE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

OBJET : COOPERATION DES CENTRES DE GESTION - EXERCICE 2026 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DE CENTRES DE GESTION (A.N.D.C.D.G.) - AUTORISATION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, institué par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,



- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 Mars 2007, décidant du principe du versement d'une subvention annuelle à l'ANDCDG,
- Vu le budget primitif de l'exercice 2026.

Monsieur le Président rappelle que l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs-Adjoints des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (A.N.D.C.D.G.) sollicite chaque année une subvention auprès des Centres de Gestion.

Complémentaire de l'action politique de la FNCDG, l'activité de l'ANDCDG se veut exclusivement professionnelle, technique et solidaire, dans la mesure où elle participe de façon significative à la réflexion technique et opérationnelle, préalable au positionnement institutionnel des Centres sur les principales missions de ces établissements.

L'ANDCDG, qui compte plus de 160 adhérents, organise régulièrement des **journées d'information** ouvertes à l'ensemble des cadres des Centres de Gestion, sur les sujets d'actualité ou les projets les plus importants pour ces établissements. Des formations sont également organisées dans les différents domaines d'expertise relevant des missions des Centres. Au-delà de l'organisation de ses Assemblées Générales annuelles, l'association est un **véritable lieu d'échanges en termes d'expertise et de mutualisation d'expériences professionnelles**.

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 27 mars 2007, le Conseil d'Administration a décidé du principe de l'attribution d'une subvention annuelle destinée à contribuer au financement de ces différentes activités. Lors du Conseil d'Administration du 27 janvier 2025, cette subvention a été fixée à **1 000 €**.

Le Président précise qu'au cours de l'année 2025, l'ANDCDG a accompagné les directrices et directeurs de CDG sur les thématiques liées à l'Intelligence Artificielle, aux Secrétaires Généraux de Mairie, à la préparation des élections professionnelles et du scrutin pour le renouvellement des membres des conseils d'administration, à la prévention des risques et à beaucoup d'autres sujets en lien avec les compétences des Centres de Gestion. L'association a également éditée plusieurs guides. L'ANDCDG a par ailleurs œuvré au côté de la FNCDG au décryptage et à l'analyse d'un nombre important de nouveaux textes législatifs ou réglementaires, en particulier concernant la Protection Sociale Complémentaire et la réforme de la haute fonction publique.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration à l'unanimité, adopte le versement, au titre de l'exercice 2026, d'une subvention à l'ANDCDG d'un montant de **1 000 €**.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON